

L'examen d'évaluation des habiletés équestres du brevet de cavalier-randonneur niveau 3 est composé d'un **parcours d'orientation** et de **12 difficultés** disposées de façon à permettre au candidat d'être évalué selon son niveau. Le choix des difficultés, la disposition sur le parcours et l'allure adoptée pour les franchir sont choisies de façon à favoriser la démonstration des habiletés acquises par le cavalier. Le parcours n'est pas truffé de pièges ni de difficultés supplémentaires. Le choix des difficultés est imposé et le formateur connaît les spécificités de chaque objectif d'évaluation, ce qui lui permet de les adapter à sa réalité terrain. Les difficultés peuvent être naturelles ou artificielles.

Le parcours d'orientation

Le candidat doit réussir un parcours d'orientation qui prend la forme azimuth/distance. Le formateur développe un parcours composé de 10 azimuths différents, possibles de parcourir à cheval. Les azimuths sont tenus sur des distances différentes variant entre 25 et 500 mètres. Le parcours peut prendre des formes variées. L'essentiel est que le cavalier puisse valider facilement son parcours. La forme la plus simple est le style chasse au trésor. Le cavalier peut faire le parcours au pas ou au trot. Aucune vitesse n'est imposée à ce stade.

Les difficultés équestres

Critères d'évaluation	Choix de difficultés* à utiliser pour l'évaluation
1. Le cavalier garde le contrôle de sa monture lors des déplacements en main Point à évaluer : Le cavalier conserve un espace sécuritaire entre lui et le cheval lors du passage des difficultés, il est à l'aise et efficace.	<ul style="list-style-type: none"> Le tronc en main : hauteur maximale 60 cm, largeur minimale 4 mètres avec guide de chaque côté; Le couloir en main : largeur 0,65 mètre, longueur 8 mètres; La passerelle en main : selon les infrastructures disponibles; Le plan ascendant en main : pente de 20°, longueur de 3 mètres*; Le plan descendant en main : pente de 20°, longueur de 3 mètres* *ou selon les infrastructures disponibles
2. Le cavalier arrête son cheval Point à évaluer : Le cavalier arrête son cheval en moins de 5 mètres.	<ul style="list-style-type: none"> L'immobilité en selle : un cercle de 2,5 mètres de diamètre tracé au sol. Toutes les difficultés impliquant un arrêt peuvent être utilisées pour ce critère
3. Le cavalier utilise les aides naturelles efficacement Point à évaluer : Le cavalier réussit le virage au trot enlevé ou au galop en gardant la maîtrise de son cheval et sans toucher les barres/difficultés.	<ul style="list-style-type: none"> Les ruelles en U : entrée à 4 mètres de large et sortie à 5 mètres de large; Les ruelles en Z : 4 mètres de large à l'entrée et 5 mètres à la sortie; Le slalom : 5 cônes avec un espace de 5 ou 6 mètres entre chaque; Le trèfle : 20 mètres de distance entre chaque matérialisation du point de rotation. Reculer
4. Le cavalier monte et descend à gauche et à droite de son cheval en conservant son équilibre Point à évaluer : Le cavalier réussit seul la difficulté en 1 essai. Le cheval peut bouger.	<ul style="list-style-type: none"> Le montoir : un cercle de 2,5 mètres
5. Le cavalier peut faire des transitions ascendantes et descendantes pas/trot/galop Point à évaluer: Le cavalier préserve son équilibre dans la transition et réussit le changement d'allure en moins de 5 mètres	<ul style="list-style-type: none"> La transition ascendante : un couloir ou espace large d'au moins 1,5 m et long de 5 mètres; La transition descendante : un couloir ou un espace délimité d'au moins 1,5 m de large et de 5 mètres de long.
6. Le cavalier cherche à acquérir une position d'équilibre en selle Point à évaluer : Le cavalier passe les difficultés au trot enlevé et/ou galop sans perdre l'équilibre tout en conservant le contrôle de son cheval.	<ul style="list-style-type: none"> Les barres au sol : 3 barres avec une distance de 1,30 m à 1,50 m pour les passages au trot. Galope par-dessus une seule barre posée au sol Galope sur un parcours déterminé (exemple : un cercle) pour une distance de 40 mètres (difficultés obligatoires) Contre-bas ou contre-haut : moins de 50 cm.

*Pour toutes spécifications supplémentaires concernant l'évaluation des difficultés, voir le règlement de TREC de Cheval Québec.